

**Procès-Verbal de la réunion du Conseil D'administration
du Parc Départemental d'Olhain du Mercredi 26 Juin 2024**

Vu les articles L.2312-1 et L3312-1 du code général des Collectivités Territoriales.

Au regard de l'article 13 des statuts du Parc Départemental d'Olhain, le Conseil d'Administration ne peut délibérer que lorsque la moitié des membres en exercice assiste à la séance.

Vu l'absence de quorum constaté après avoir procédé à l'appel, la séance du Conseil d'Administration du 19 Juin n'a pu se tenir.

Le Mercredi 26 Juin 2024, en seconde convocation, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni à 14h dans la salle Fitness du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain

Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice

Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,

Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,

Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,

Madame Séverine GOSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,

Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,

Madame Lise LEGRAND, Administratrice,

Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,

Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,

Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,

Madame Danièle MANNESIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),

Autres participants excusés,

Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),

Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),

1^{ère} Partie

Informations aux membres du Conseil d'Administration

Point d'avancement des travaux d'investissement dans le cadre du Contrat de Développement

Partagé

Le contrat de développement partagé arrive à sa fin en termes de financement. Le président Ludovic IDZIAK et Monsieur Ghislain CARRE font part du classement sans suite de la consultation des 2 cabinets d'architecture paysagiste URBAFOLIA et LANDSCAPE.

Dans un contexte financier particulièrement dégradé, il n'est pas envisagé de travaux d'aménagement au cours des deux prochains exercices.

Le Président IDZIAK rappelle toutefois la nécessité de procéder à des aménagements (facilité d'accès et stationnement) au regard de la nature de certaines clientèles, en particulier, les séminaires d'entreprise pour qui les conditions de stationnement ne sont pas optimales et qui génèrent des flux de véhicules peu compatibles à la sécurité des usagers.

« Focus » sur le relais de la flamme Olympique de PARIS 2024

A quelques jours du passage de la flamme, le Directeur Général précise l'état d'avancement de l'organisation et le programme des activités.

2^{ème} Partie

Ordre du jour

I. Désignation du secrétaire de séance

Madame JACQUET Michèle est désignée secrétaire de séance

II. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 3 Avril 2024

Adopté à l'unanimité

III. Relevé de décisions

Le Directeur Général informe les membres du Conseil d'Administration des décisions suivantes :

Négociation Annuelle Obligatoire

Relevé de décision n° 1 :

Dans le cadre des décisions positives aux récentes négociations annuelles obligatoires avec les délégués syndicaux, le Parc d'Olhain a répondu favorablement aux demandes des syndicats et reste attentif aux avantages sociaux offerts aux salariés, à savoir :

- Le prix du repas personnel qui n'a pas subi d'augmentation et reste au tarif de 4.50€
- La couverture de la mutuelle collective avec la participation employeur qui est désormais de 35€ par mois ;
- La mise en place du compte épargne temps ;
- Les congés pour enfant malade de moins de 16 ans, passant de 3 jours non rémunérés, à 3 jours rémunérés ;
- La mise en place du télétravail pour les services administratifs pour la fin de l'année

Marché appel d'offres ouvert

Relevé de décision n° 2 : *Marché d'entretien du golf, des espaces verts et du patrimoine arboré pour le compte du Parc d'Olhain.*

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 3 Avril 2024 pour l'attribution du marché d'entretien du golf, d'espaces verts et du patrimoine arboré du Parc d'Olhain

La procédure de passation utilisée est un appel d'offres ouvert.

Lors de l'ouverture des plis, deux entreprises ont répondu et après analyse, il a été décidé d'attribuer le marché à la **société PINSON PAYSAGE NORD SAS**, 14 Rue de l'Europe à LENS, montant estimatif annuel **254 744.19 HT**

Relevé de décision n° 3 : *Fourniture et livraison de glaces, crèmes glacées et sorbets avec mise à disposition de meubles de conservation et maintenance associée*

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 17 Avril 2024 pour l'attribution du marché de Fourniture et livraison de glaces, crèmes glacées et sorbets avec mise à disposition de meubles de conservation et maintenance associée

La procédure de passation utilisée est un appel d'offres ouvert à bons de commande.

Lors de l'ouverture des plis, 3 entreprises ont répondu et après analyse, il a été décidé d'attribuer le marché à la société **API RESTAURATION Terrasses du Métaphone Site de la Fosse 9-9 bis à OIGNIES**, montant maximum annuel **100 000 € HT**.

Aides complémentaires du Conseil Départemental du Pas de Calais pour les 50 ans du Parc et l'accueil de jeunes Ukrainiens

Relevé de décision n° 4

En cette année 2024, le Parc Départemental d'Olhain célèbre c'est 50 ans « **50 années vouées à une cause originelle** ».

Nous souhaitons donc célébrer ce 50^{ème} Anniversaire par plusieurs événements au cours du printemps et de l'été 2024.

Lieu de manifestations régulières, le parc d'Olhain souhaite marquer cette année symbolique par plusieurs temps forts autour **du sport, de la culture et de la solidarité**.

Le Parc a sollicité auprès du Conseil Départemental du Pas de Calais, une contribution financière complémentaire à hauteur de 55 000 € qui nous permettrait le cas échéant d'enrichir la programmation

- 1- Le « **passage de la flamme** » en cette année olympique le 3 juillet,
- 2- L'accompagnement de deux actions culturelles. L'une en juin, « **Constellation Imaginaire** », portée par Culture Commune et le festival « **Bivouac** » fin Aout, porté par A gauche de la Lune et l'association Droit De Cité.
- 3- **L'accueil d'une délégation de jeunes sportifs Ukrainiens** pendant une dizaine de jours en Août 2024, nous souhaitons aussi marquer l'esprit de solidarité dont notre Établissement a déjà su faire preuve.

Relevé de décision n° 5 : Projet La cabane collerette (Clémence JOST & Bruno NAZARKO) financé par le Pôle Métropolitain de l'Artois avec la présentation de la documentation.

IV. Gestion financière

Analyse financière du compte de gestion indice IPC 2023

Restitution relative à l'IPC (indicateur de pilotage comptable) pour 2023. Cet indicateur repose sur des contrôles effectués par la DGFIP permettant une analyse et une évaluation de la démarche comptable qui concerne le comptable public et l'ordonnateur.

La note de 82.95/100 est attribuée au Parc Départemental d'Olhain contre 80/100 en 2022. Pour information, l'IPC collectivité du SGC de Bruay est de 81.24/100.

Il convient de noter qu'une remarque porte sur des écritures comptables concernant les comptes d'immobilisation 4713 et 274.

Une régularisation devra être opérée. Le Parc engagera des échanges avec le Conseil Départemental du Pas de Calais lors des prochains COPIL.

Adopté à l'unanimité

1- 001.2024.06 Validation des nouveaux tarifs 2024

Adopté à l'unanimité

2- 002.2024.06 Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le besoin du fond de roulement du Parc Départemental d'Olhain étant désormais assez conséquent et la trésorerie trop faible en fin et début d'exercice, il est proposé au Conseil d'Administration de consulter auprès d'établissements bancaires, l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000 €

Adopté à l'unanimité

3- 003.2024.06 Appel d'offres achat de fournitures et d'acheminement d'énergie électrique 100% verte

Le Directeur Général est autorisé à lancer la consultation concernant la fourniture d'énergie pour l'exercice 2025.

Adopté à l'unanimité

V. Gestion sociale

Nouvelle organisation des services du Parc d'Olhain

Présentation de l'organigramme

L'évolution constante de notre établissement (Croissance économique et diversification des offres et des services) nous amène à repenser au quotidien notre organisation.

L'adaptabilité de notre structure repose sur une succession de phase de stabilisation et d'évolution.

Cette (Ré)organisation évolutive doit s'appuyer, d'une part sur les modalités de gestion en termes de management de nos équipes, mais également sur une évolution fonctionnelle de nos services.

C'est dans ce sens qu'il vous est proposé ce nouvel organigramme qui fait suite à de nombreux échanges avec les différentes équipes du Parc et leurs responsables et qui s'appuie également sur un audit effectué à l'automne dans le service d'administration des ventes, et sur un travail de prospective mené avec le Cabinet "talent" permettant de poser le bilan de ces deux dernières années, et également d'écrire une trajectoire à horizon 2026, voire 2030.

Cette nouvelle organisation vise à donner du sens au tout travail accompli par nos équipes, au regard des objectifs fixés par le Département du Pas-de-Calais et le Conseil de l'Administration.

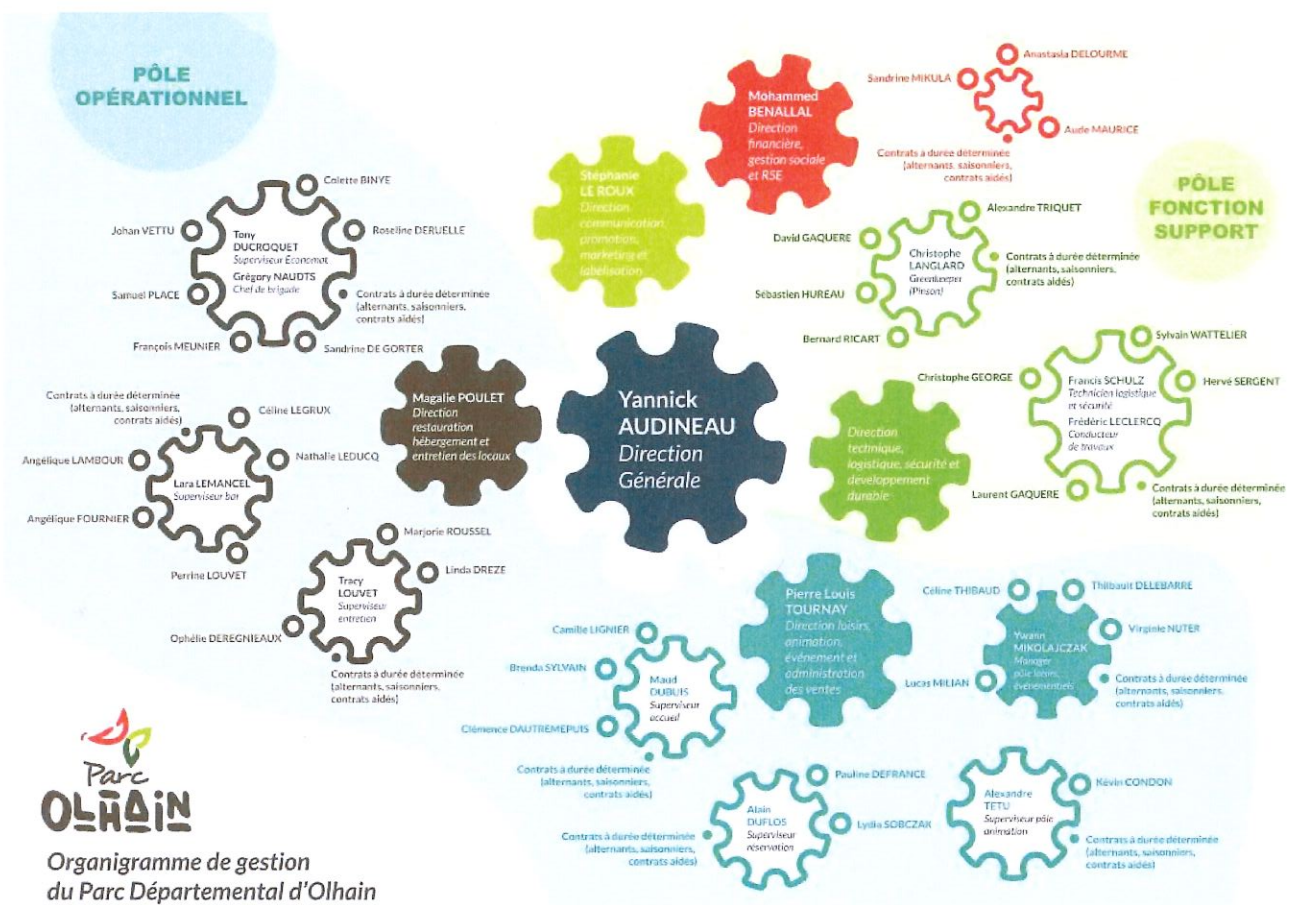
Ce nouvel organigramme s'articule autour de deux pôles clairement identifiés, un Pôle Opérationnel et un Pôle Fonction support.

A Pôle Opérationnel

- a Direction des loisirs, de l'animation, des évènements, et de l'administration des ventes.
- b Direction des services d'hébergement, restauration et entretien des locaux.

B Pôle Fonction Support

- a Direction financière, administrative, gestion Sociale et RSE,
- b Direction Technique, Logistique, Sécurité et Développement Durable.
- c Direction Communication, promotion, marketing et la labélisation



Informations au Conseil d'administration de la saisine du référent harcèlement au sein de l'établissement : Informations aux membres du Conseil d'administration relatives aux résultats de l'enquête diligentée par le Président suite à la saisine par un salarié du référent harcèlement de l'établissement (le Directeur Général n'a pas assisté aux échanges). Conduites par un cabinet d'avocats, les investigations et auditions n'ont pas établi de faits de harcèlement.

4-004.2024.06 Reclassement du personnel

Après avoir entendu le Directeur Général, il est procédé au reclassement du personnel, tel que présenté dans les documents

Adopté à l'unanimité

5-005.2024.06 Tableau avancement du personnel

Après avoir entendu le Directeur Général, il est procédé aux avancements du personnel, tels que présentés dans les documents

Adopté à l'unanimité

6-006.2024.06 Primes allouées pour remplacement de salariés et accroissement d'activités

Le Directeur Général expose aux membres du Conseil d'Administration :

Suite au départ de Jean-François MACHUT Directeur Technique logistique et sécurité depuis Janvier 2024, il a été demandé à Messieurs SCHULZ et LECLERCQ d'assurer la continuité des services.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de délibérer sur l'attribution d'une prime mensuelle de 75 € brut (au prorata du temps de travail) depuis Janvier 2024 jusqu'au prochain recrutement du Directeur Technique Logistique, sécurité et espaces verts.

Pour pallier à l'accroissement d'activités du pôle commercialisation et administration des ventes, Madame DAUTREMEPUIS Clémence a renforcé le service administration des ventes, il est proposé aux membres du conseil d'administration de lui attribuer une prime exceptionnelle mensuelle de 123 € brut depuis Mars jusqu'à septembre 2024.

Adopté à l'unanimité

7-007.2024.06 Prime de sujétion et indemnité de l'administration et de technicité

Le Directeur Général expose aux membres du Conseil d'Administration :

Dans le cadre de l'harmonisation des primes versées au personnel, il est proposé d'accorder la prime de sujétion de 12.85 % du traitement brut à Madame DE GORTER Sandrine suite aux contraintes d'un double service journalier du personnel de production restauration.

Le Pôle restauration, hébergement nécessite encore des ajustements et plus particulièrement l'accueil clientèle pour le service à table et le suivi du self-service, il est proposé d'accorder une indemnité de l'Administration et de Technicité (I.A.T.) en appliquant un coefficient de 4 au taux annuel correspondant à son grade à Madame LEGRUX Céline liée à ses différentes tâches.

Adopté à l'unanimité

8-008.2024.06 Attribution d'une indemnité Outils de communication (téléphone portable)

Le Directeur Général expose aux membres du Conseil d'Administration :

Les activités du Parc d'Olhain nécessitent l'utilisation du téléphone portable personnel pour certains collaborateurs pour répondre à l'évolution du travail et aux exigences croissantes de réactivité.

Le Directeur Général propose l'attribution d'une indemnité de 25 € aux personnels suivants :

Madame LOUVET Tracy, Madame LEMANCEL Lara, Monsieur DUCROQUET Tony, Monsieur NAUDTS Grégory, Monsieur TETU Alexandre, Madame DUBUIS Maud, Monsieur LECLERCQ Frédéric et Monsieur SCHULZ Francis.

Cette somme sera inscrite chaque mois sur le bulletin de salaire comme avantage en nature selon l'arrêté du 10 Décembre 2002 de l'URSSAF.

Adopté à l'unanimité

VI. Bilan et Orientations

9-Bilan et perspective Olhain 2030 : Présentations des éléments d'actions partagés avec les différents services du Parc

Le Directeur général présente aux membres du Conseil d'Administration les documents réalisés en collaboration avec la CCI concernant l'enquête de satisfaction et l'impact économique du Parc Départemental d'Olhain sur notre territoire.

Très riche d'enseignement, ces documents feront l'objet de distribution ciblée auprès des décideurs et acteurs publics de la Région.

Le directeur général présente un Power point ayant fait l'objet d'une diffusion auprès de l'ensemble des salariés visant à donner du sens au résultat financier de 2023, la perspective économique pour 2024 et une présentation plus globale à Horizon 2030 visant à donner une « trajectoire » pour les années à venir.

VII. Evènements et activités

Présentation des activités pour l'été 2024 et présentation des statistiques concernant les A.C.M. en termes d'activités et de restauration.

VIII. Questions diverses

Présentation du plan de gestion sylvicole du Patrimoine boisé du Parc Départemental d'Olhain (2024-2039) par le Directeur.

Le Président rappelle l'importance de la préservation de la ressource boisée qui constitue un élément essentiel du Parc Départemental d'Olhain.

Validation de la procédure des modalités des convocations du Conseil d'Administration

Un rappel de la date du conseil d'administration est envoyé par mail une quinzaine de jours avant la réunion. Une convocation accompagnée de l'ordre du jour prévisionnel est transmise par voie électronique à l'adresse de chaque membre du conseil d'administration.

Les membres du conseil sont priés de confirmer cette réception par retour de mail

Les documents nécessaires à la préparation du conseil sont envoyés par We-transfer

Fait à Maisnil les Ruitz, le 5 Septembre 2024

Le secrétaire de séance

Le Président du Conseil d'Administration

Michèle JACQUET

Ludovic IDZIAK

